

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, la nature des entretiens qui se poursuivent sur la façon dont les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral en viendraient à une entente sur toute la question des services paramédicaux et sur l'extension des domaines à frais partagés m'empêche de dire ce qui se fera en ce qui concerne une profession particulière. Tant que les discussions ne seront pas terminées, je me vois empêché de dire quelle action pourrait être prise simplement parce qu'une province particulière peut vouloir une extension.

L'ASSURANCE SOINS MÉDICAUX ET HOSPITALISATION—
LES POSSIBILITÉS D'ÉCONOMIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Comme on a beaucoup parlé du côté gouvernemental des moyens de faire des économies dans le domaine des soins médicaux et de l'hospitalisation, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il nous dire quand la Chambre sera informée des moyens par lesquels ce ministère compte réaliser des économies dans ce domaine?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le chef de l'opposition sait sans doute, monsieur l'Orateur, qu'à la suite d'une concertation fédérale-provinciale sur l'ensemble de la question des frais médicaux, un groupe d'études a élaboré un rapport qui contenait de nombreuses recommandations. Beaucoup de ces recommandations ont été acceptées par différents niveaux de gouvernement, soucieux d'entreprendre une action conjointe afin de les mettre à profit. C'est à l'issue de la conférence des ministres de la Santé qui aura lieu cette semaine que l'on connaîtra d'une manière détaillée les initiatives susceptibles d'être prises aux deux niveaux de gouvernement.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. À l'issue de cette conférence, le ministre fera-t-il rapport à la Chambre pour indiquer clairement quelles recommandations ont été acceptées et pour préciser, par la même occasion, le montant des économies en question?

L'hon. M. Munro: Avec plaisir, monsieur l'Orateur.

* * *

RADIO-CANADA

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DES EMPLOYÉS RETRAITÉS

[Français]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

[Traduction]

Le ministre...

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Somme toute, il faut être bilingue et employer les deux langues. Le ministre peut-il maintenant répondre à ma question du jeudi 26 novembre? Elle s'énonçait ainsi:

Peut-il nous dire quand la société Radio-Canada compte augmenter les pensions de ses retraités, suivant des dispositions semblables à celles que la Chambre a adoptées pour les fonctionnaires retraités le printemps dernier?

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

Le ministre a dit qu'il s'informerait.

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): J'ai une réponse, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. M. Pelletier: ...mais c'est une réponse qui devra probablement le député, car ma réponse est que je n'ai justement pas encore reçu la réponse à sa question.

ORDRES INSCRITS AU NOM
DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 décembre, de la motion de l'honorable M. Benson: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, depuis l'exposé budgétaire, jeudi soir, nous avons eu l'occasion de juger à quel point il était peu convaincant. Le pays a pu l'examiner. Nous connaissons la réaction des journaux et autres media. Pas un seul n'accepte catégoriquement les principes de l'exposé du ministre ou de ses recommandations.

Nous nous trouvons dans une situation assez étrange cet après-midi. Le ministre des Finances (M. Benson) ne peut assister à la reprise du débat. Son absence s'explique; je ne m'en plains pas. Cependant, les députés se trouvent dans une situation assez étrange: ils discutent des affaires financières du pays, pendant que le ministre assiste à une conférence avec ses homologues provinciaux. Le gouvernement fédéral et les provinces vont négocier et conclure des accords financiers à cette conférence. Les députés ne pourront parler des répercussions de ces accords dans leur province. Peu importe qu'ils soient du côté du gouvernement ou que le gouvernement de leur province soit de la même allégeance politique, ils ne participeront pas aux négociations, et n'y représenteront pas la population de leur province. C'est comme si le cabinet, qui constitue en fait le gouvernement, était tout-puissant. Le gouvernement c'est l'administration. Le ministre des Finances doit écouter les conseils de ses fonctionnaires supérieurs.

Hier, comme je m'intéresse à l'histoire, j'ai lu le volume trois des mémoires de Mackenzie King qui porte sur les premières années des conférences fédérales-provinciales. En 1945 et 1946, surtout en 1946, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a pris part à ces négociations. Elles ont été très pénibles. Il sait que même dans les révélations partielles faites dans les mémoires de Mackenzie King, on sent le maquignonnage et les coups en traîte par derrière. On en vient à se demander si les ministres fédéraux et leurs hauts fonc-